



Je suis **assistant dentaire**

Je souhaite évoluer vers un autre métier
auxiliaire vétérinaire



MÉTIER

L'**auxiliaire vétérinaire** travaille en clinique vétérinaire, sous la responsabilité du vétérinaire.

Il a en charge le secrétariat, l'accueil, le conseil des clients sur les produits adaptés aux besoins de l'animal, la vente au comptoir des produits ou médicaments, l'hygiène des espaces professionnels et des dispositifs médicaux, et l'assistance du vétérinaire dans les soins dispensés aux animaux.

Ce métier s'exerce sous statut de salarié d'une clinique vétérinaire.

AUTRES APPELLATIONS

- Auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV).

ACCÈS AU MÉTIER

Deux modalités d'accès au métier sont possibles :

- signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation) ;
- recrutement sur un poste d'ASV et formation en situation de travail avec la possibilité de présenter par la suite un dossier de VAE (validation des acquis de l'expérience).

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau Bac :

- Titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV), accessible en 2 ans en alternance sous contrat de travail et par la VAE.

À ce jour, seule cette qualification est reconnue par la convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.

PARCOURS DE MOBILITÉ

L'environnement et les finalités professionnelles des cabinets dentaires sont relativement proches de ceux des cliniques vétérinaires.

Cette proximité est un atout pour l'assistant dentaire qui souhaite évoluer vers le métier d'auxiliaire vétérinaire.

Son expérience dans une structure de santé, ses compétences en assistance au praticien, en secrétariat, en accueil et communication auprès des patients, en entretien de l'environnement de soin, des matériels et en gestion du risque infectieux sont des atouts qu'il peut valoriser et qui faciliteront son intégration. Il devra toutefois acquérir les compétences spécifiques aux cliniques vétérinaires liées aux activités d'assistance technique vétérinaire, vente et conseil.

À cette fin, il peut, en fonction des attentes de l'entreprise :

- être embauché dans une clinique vétérinaire sur un poste d'ASV, pour lequel il a déjà une partie des compétences requises. Dans ce cas, il pourra après un an d'exercice, déposer, dans le cadre d'une VAE, un dossier pour obtenir le titre d'ASV en fonction des compétences acquises ;
- être recruté dans le cadre d'un contrat en alternance et suivre la formation d'ASV.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'assistant dentaire dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'auxiliaire vétérinaire.

Activités de l' assistant dentaire	Degré de transférabilité vers auxiliaire vétérinaire
Assistance du praticien dans la réalisation des soins	😊
Entretien de l'environnement de soins, des matériels liés aux activités et gestion du risque infectieux	😊
Accueil et communication auprès du patient	😊
Gestion et suivi du dossier patient	😊
Informations et éducation des patients dans le champ de la santé bucco-dentaire	😞
Recueil, transmission des informations et mise en œuvre de la traçabilité, dans le cadre de la structure de soins	😊

😊 Fort

😞 Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Conseil et vente des produits vétérinaires.
- Assistance technique au vétérinaire.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Métier de contact avec la clientèle et les animaux, le travail s'effectue essentiellement debout.

Les plages d'ouverture comprennent le samedi.

ALLER PLUS LOIN

- OMPL, fiche métier auxiliaire vétérinaire
- www.cidj.com
- www.onisep.fr
- www.asvinfos.com
- evae.opcoep.fr
- www.devenir-asv.com

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.